

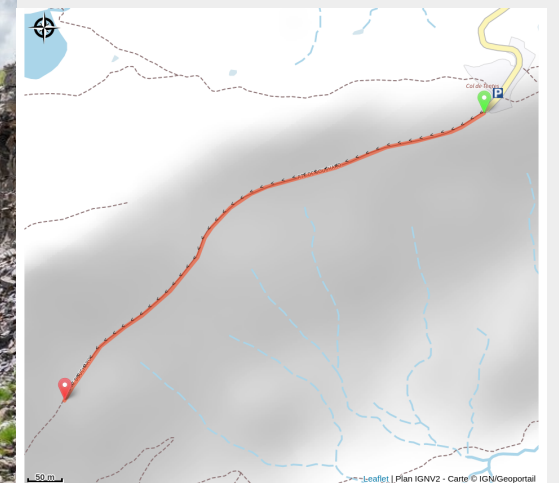


Le sentier d'interprétation de Boucharo

Gavarnie-Gèdre



Itinéraire labellisé Tourisme et handicap ((c) Manon Vallin - ATVG)



Dans le coeur du Parc national des Pyrénées et du site "Pyrénées - Mont Perdu" inscrit au Patrimoine Mondial de l'Unesco, un sentier d'interprétation accessibles aux personnes en situation de handicap nous conduit depuis le col des Tentes vers le col de Boucharo.

Infos pratiques

Pratique : A Pied

Durée : 1 h

Longueur : 0.8 km

Dénivelé positif : 8 m

Difficulté : Très Facile

Type : Aller-retour

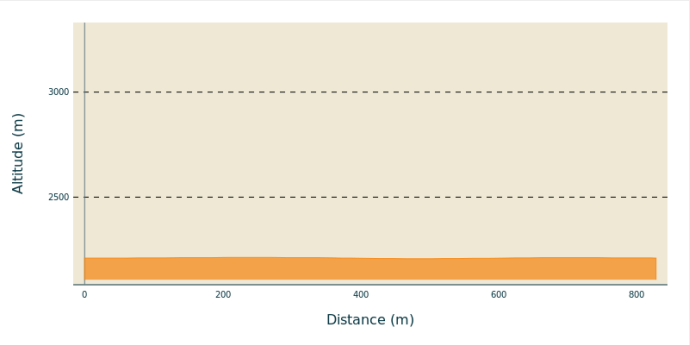
Thèmes : Cols et Sommets, Faune

Accessibilité : Accessible en fauteuil roulant, En famille

Itinéraire

Départ : Col des Tentes - Gavarnie
Arrivée : Col des Tentes - Gavarnie
Communes : 1. Gavarnie-Gèdre

Profil altimétrique



Altitude min 2207 m Altitude max 2213 m

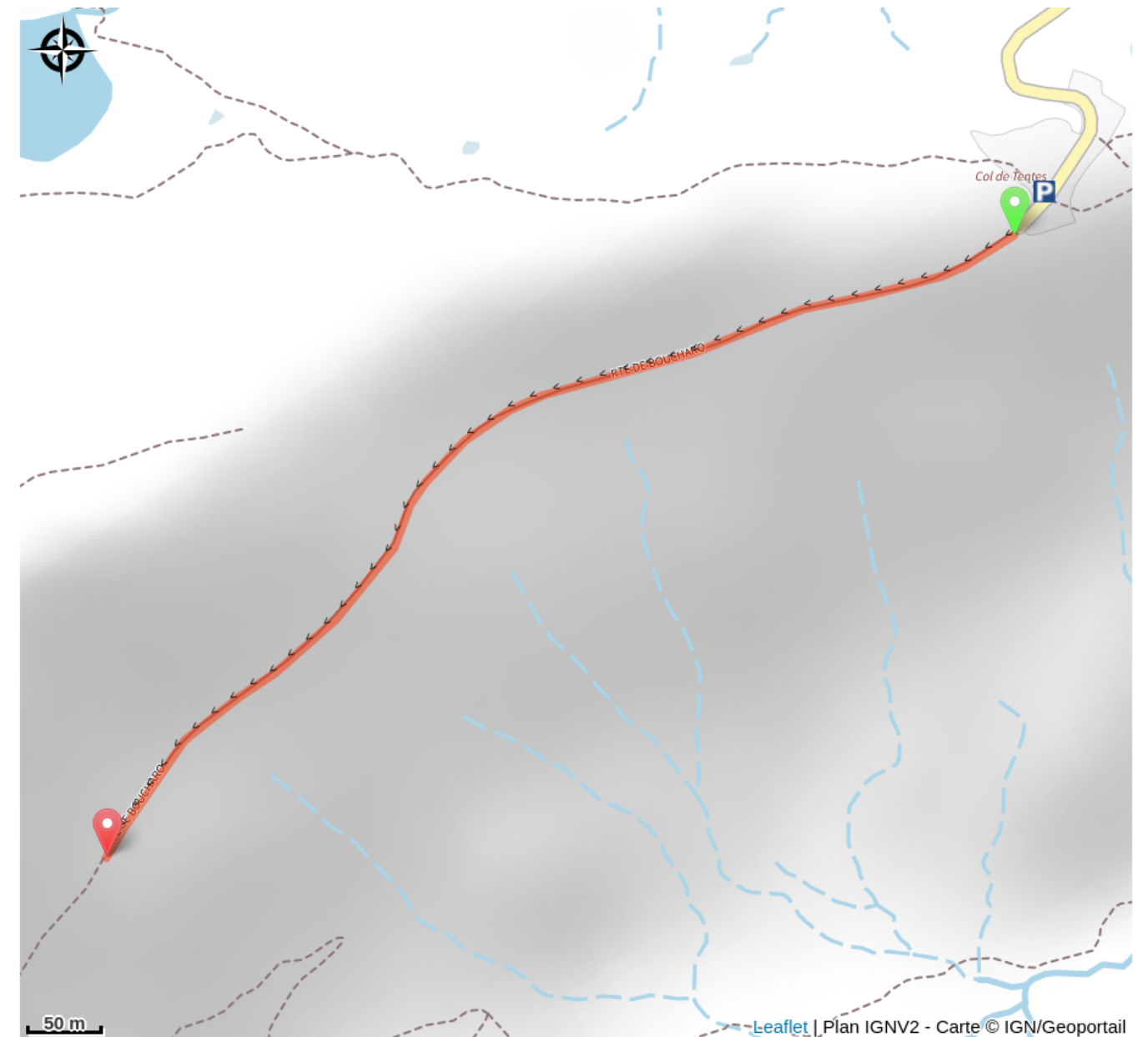
Le Conseil départemental des Hautes-Pyrénées a aménagé cette ancienne route fermée à la circulation en un sentier accessible à tous.
A 2 200 mètres d'altitude, la route goudronnée s'interrompt pour devenir sur 810 mètres une bande roulante de 1,80 mètre de largeur accessible aux fauteuils roulants.

Elle permet ainsi aux personnes en situation de handicap mais également à tous les visiteurs de circuler à plat et de découvrir le cirque de Gavarnie et ses hauts sommets et notamment la Brèche de Roland.
Trois tables d'interprétation permettent de découvrir le patrimoine naturel, la géologie et les échanges transfrontaliers.

L'itinéraire est labellisé "**Tourisme et handicap**" pour les trois handicaps suivants : moteur, mental et auditif.

Pour les personnes valides, possibilité de poursuivre au-delà jusqu'au Port de Boucharo à la frontière espagnole et ainsi bénéficier d'une vue formidable sur les vallées espagnoles.
Ce dernier tronçon n'est pas accessible en fauteuil roulant.

Sur votre route...



Toutes les informations pratiques

 **Recommandations**

- Parc national des Pyrénées :

Une partie de l'itinéraire se trouve en zone-cœur du Parc national, **les chiens y sont interdits** (sauf les chiens d'assistance pour personnes atteintes de handicap).
[> En savoir plus.](#)

- Période conseillée :

De mi-juin à fin septembre
Attention à l'enneigement tardif pouvant rendre l'itinéraire impraticable, jusqu'en fin de printemps.

Comment venir ?

Accès routier

La route d'accès du col des Tentes est fermée en hiver et une large partie du printemps.
[> Connaître l'état d'ouverture des routes](#)

Parking conseillé

Col des Tentes

Accessibilité

Label Tourisme et handicap :

Itinéraire accessible aux fauteuils roulants et aux personnes à mobilité réduite.

Parking du col des Tentes :

Deux emplacements réservés GIC - GIG.

 Accessible en fauteuil roulant

 En famille

Zones de sensibilité environnementale

Le long de votre itinéraire, vous allez traverser des zones de sensibilité liées à la présence d'une espèce ou d'un milieu particulier. Dans ces zones, un comportement adapté permet de contribuer à leur préservation. Pour plus d'informations détaillées, des fiches spécifiques sont accessibles pour chaque zone.

Coeur du Parc national des Pyrénées

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Juillet, Août, Septembre, Octobre, Novembre, Décembre

Contact : Parc national des Pyrénées : [Contact](#)

Un Parc national est un territoire reconnu comme exceptionnel par la richesse de sa biodiversité, la qualité de ses paysages et de son patrimoine culturel.

Le **cœur du Parc** est une zone bénéficiant d'un statut de protection réglementaire : [Réglementation du Parc national des Pyrénées](#)

Le [décret](#) instaure une réglementation spécifique de la zone cœur ; **la plupart des activités humaines qui pourraient nuire à la conservation des patrimoines y sont ainsi soumises à autorisation ou interdites.**

- Les activités de nature peuvent être :
- autorisées (si elles ne nécessitent pas des aménagements spécifiques ou ne se pratiquent pas sur des zones sensibles) : randonnée pédestre, randonnée à ski ou en raquette, escalade, spéléologie ...
 - soumises à autorisation afin de limiter les aménagements ou les dérangements : survols à moins de 1000 mètre, équipement de voies d'escalade ...
 - interdites : chasse, feu, chien, vélo ...

Au-delà de la réglementation, le Parc national des Pyrénées souhaite définir en concertation avec les acteurs locaux des règles de bonne pratique pour la conciliation des activités et de la protection des patrimoines.

La zone cœur est délimitée par une signalétique de carrés sur lesquels figure une tête d'Isard rouge sur fond blanc. A noter que la direction des cornes indique la zone cœur.

Lieux de renseignement

Bureau d'Information Touristique de Gavarnie
Le village, 65120 GAVARNIE
infotourisme@valleesdegavarnie.com
Tel : +33 (0)5 62 92 49 10
<https://www.valleesdegavarnie.com/ete/ma-destination/gavarnie-gedre>

